

L'urbanisme rénové post Alur et Elan Niveau 1

1 jour (7 h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 19/12/2022

380€ NET

Perfectionnez vos connaissances en matière d'urbanisme

Objectifs

- Élargir ses connaissances sur les règles et les contraintes en urbanisme
- Connaître et appliquer les lois pour les activités immobilières pour exercer en Agence

Compétences visées

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer, respecter et informer sur les règles du diagnostic immobilier dans ses évaluations de biens.
- Analyser les biens à vendre pour proposer une mise en valeur ou identifier les risques (constructions sans autorisation).

Public

- Professionnels de l'immobilier, chefs d'agence, agents, négociateurs en location et/ou transactions, salariés ou non-salariés :
- Devant justifier d'une obligation de formation pour le renouvellement de leur carte professionnelle
- Ou habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- Négociateurs ou gestionnaires
- Personnel titulaire de la carte professionnelle ou personnel habilité (attestation d'habilitation loi numéro 70-9 du 02/01/1970 décret numéro 72-678 du 20/07/1972) en fonction de la/les carte(s) détenue(s)

Prérequis : être titulaire de la Carte professionnelle (soit T pour les Transactions, soit G pour la Gestion soit S pour le Syndic) OU être titulaire de la carte collaborateur. A défaut une attestation de l'employeur indiquera le poste occupé par le collaborateur .

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

L'urbanisme rénové post Alur et Elan Niveau 1

Le contexte réglementaire :

- les règles d'urbanisme : RNU, règles locales : POS/PLU/règles particulières
- les servitudes d'utilité publique : comment les identifier?(alignement ...)
- vérifier les autorisations d'urbanismes sur un bien à vendre
- les autorisations d'urbanisme : CU/DP/PC/PA
- les sanctions du défaut d'autorisation : informer sur les risques, décharger sa responsabilité
- le changement d'usage et de destination
- loi ALUR et locations touristiques
- le DPU : fonctionnement et droit à commission de l'agence
- les conditions suspensives liées à l'urbanisme (autorisations de PC/DPU).

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.

Validation/Certification

Attestation de formation.